

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 15 MARS 2023 À 16 H 30, À BAIE-COMEAU ET PAR TEAMS

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Manon Asselin, PDG et secrétaire
 Dave Charlton
 Ginette Côté, vice-présidente
 Johanne Beaudoin
 Benoit Méthot
 Jean-Pierre Porlier
 Solange Turgeon
 Roger Dubé
 Clermont Martel

PAR TEAMS

David Bédard Méthot

ABSENCES

Michaël Lavigne
 Geneviève Fafard
 Diane Ouellet
 Kristel Bossé
 Josée Francoeur

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour, en précisant le retrait du point 11.5.

Résolution 2023-03-018

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mars 2023 en retirant le point 11.5 et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance à huis clos du 25 janvier 2023****Résolution 2023-03-019**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le procès-verbal de la séance à huis clos du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2023 en ajoutant une précision sur la présence du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance publique régulière du 25 janvier 2023**Résolution 2023-03-020**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance publique

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- ***Demande d'appui du comité des usagers multiprogrammes pour un financement adéquat***
La résolution du conseil d'administration a été acheminée au ministre Lionel Carmant. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.
- ***Transfert – Lien hiérarchique de la directrice de la protection de la jeunesse***
La résolution a été transmise au MSSS et l'organigramme modifié a été approuvé par celui-ci.
- ***Politique de prévention et de gestion des comportements violents***
La politique est entrée en vigueur le 25 janvier dernier et est disponible sur l'intranet. Cinq (5) procédures découlant de la politique sont en travaux pour les secteurs suivants :
 - Centres multiservices de santé et de services sociaux
 - Hôpitaux
 - CHSLD
 - Milieux communautaires
 - Milieux non reliés par la route
- ***Mise à jour – Politique sur les frais de déplacement et de séjour***
Dès son adoption, la mise à jour de la politique a été déposée sur l'intranet et une note de service a été acheminée à l'ensemble du personnel pour les informer des principales modifications.
- ***Politique en matière de tenue vestimentaire et d'apparence***
L'information a été transmise à l'ensemble des gestionnaires lors d'une rencontre tenue le 26 janvier 2023. La politique a été ajoutée sur l'intranet et une note de service a été acheminée à tous les employés pour les informer de la nouvelle politique.

3.3. Séance spéciale du 6 mars 2023

Résolution 2023-03-021

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 6 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- ***Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement au MSSS***
La résolution a été acheminée au MSSS le 7 mars 2023.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le réseau de la santé s'apprête à vivre d'importants changements dans les prochains mois, voire les prochaines semaines. Actuellement, les parlementaires discutent du projet de loi 10 qui vise à éliminer pratiquement tout recours aux agences privées en santé, et ce, d'ici 2026. De plus, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, déposera d'ici la fin mars un nouveau projet de loi concernant

le réseau de la santé. Pour ce qui est du projet de Loi 10, le CISSS de la Côte-Nord a déjà fait connaître au ministère de la Santé ses réserves quant à l'application de cette loi qui mettrait en péril ses opérations quotidiennes. Notre message a été entendu et l'application de celle-ci sera selon toute vraisemblance modulée. N'oublions pas que, sans cette main-d'œuvre indépendante, notre continuum de service serait grandement affecté. Grâce aux revendications de notre présidente-directrice générale, nous avons été entendus et des accommodements particuliers seront mis en place pour notre région, évitant ainsi la rupture de plusieurs services. Pour ce qui est maintenant du projet du ministre Dubé, nous devons attendre le dépôt de son projet de loi pour en savoir davantage.

Depuis quelques jours, l'important projet de relocalisation et de modernisation des services de psychiatrie à l'hôpital de Sept-Îles est en marche et devrait se terminer en décembre prochain. Ce projet est aussi le premier jalon d'un second projet attendu depuis des décennies par la population de Sept-Îles d'abord, mais aussi par toute la région, soit celui d'une nouvelle urgence et d'un nouveau bloc opératoire. Bien qu'il reste encore plusieurs ficelles à attacher pour la réalisation de ce projet, les travaux vont bon train et le CISSS de la Côte-Nord sera en mesure, dans les prochains mois, d'en présenter les détails.

La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle soulignera son 35^e anniversaire du 19 au 25 mars 2023. Cette semaine de sensibilisation provinciale a pour objectif de créer des rapprochements entre la population et les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, dans l'espoir de bâtir une société plus inclusive. Toute la semaine durant, des activités de sensibilisation sont organisées partout au Québec. Je vous invite à nous informer des différentes activités reliées à cette semaine auprès des organismes concernés et à y participer.

Je profite de l'occasion pour transmettre mon soutien aux communautés d'Amqui et de Laval pour les drames récemment survenus. Nous devons collectivement nous outiller afin de pouvoir détecter les signes de maladies mentales.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Depuis notre dernière rencontre, 2 événements tragiques ont choqué toute la population du Québec. Premièrement, l'évènement survenu le 8 février dernier à Laval, et cette semaine, tout près de nous de l'autre côté du fleuve, une autre tragédie dans la communauté d'Amqui. Je tiens à souligner notre soutien non seulement à nos collègues du CISSS du Bas-St-Laurent et du CISSS de Laval, mais aussi à toutes les populations touchées par ces tristes événements. Vous vous rappelez sûrement à notre dernier CA du 25 janvier que M. Miousse et moi avons porté avec fierté notre magnifique tuque de *Bell Cause pour la cause* qui avait comme thème « On doit changer ça ». Et bien aujourd'hui, je réitère ce que j'avais mentionné le 25 janvier. Si vous ou un de vos proches avez besoin de soutien, le guichet d'accès aux services est la principale porte d'entrée aux services en santé mentale. C'est par ce mécanisme d'accès que vous serez orientés vers le service qui correspond le mieux à votre demande. Je vous invite à communiquer avec les intervenants du guichet d'accès si vous vivez un deuil, une séparation, des difficultés familiales ou scolaires, une dépression, des problèmes de santé mentale, des idéations suicidaires, etc. Les détails sont sur le site Internet du CISSS de la Côte-Nord. Pour les employés de notre établissement, le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est également une ressource disponible.

Un service d'intervention de crise est aussi disponible par le biais du guichet d'accès aux services le soir, la nuit et les fins de semaine : Info-Social, composez le 811. Ce service assure une intervention directe et immédiate à toute personne en situation de crise. Il y a également les Aires ouvertes de Baie-Comeau et Sept-Îles, et elles ne sont pas uniquement là pour les jeunes de ces localités, elles desservent toute la Côte-Nord.

De plus, les organismes communautaires de toutes les localités de la Côte-Nord sont là pour offrir leur aide, des organismes tels que : centres d'aide pour les femmes, centres d'aide pour les hommes, maisons des

jeunes, centres d'aide pour les jeunes, centres d'aide en dépendance et itinérance, centres de prévention du suicide, etc. Je vous invite à visiter le site Internet du CISSS de la Côte-Nord, qui pourra vous aiguiller sur les services offerts dans vos localités respectives. On a tous besoin d'aide à un moment ou l'autre de notre vie; n'hésitez pas, « On doit changer ça ».

Les activités du Centre intégré de santé et de services sociaux, depuis la dernière séance du conseil d'administration, ont été nombreuses. Les équipes de la Direction des ressources informationnelles sont à pied d'œuvre pour peaufiner le plan de transformation numérique, les équipes de la Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique sont grandement occupées avec les projets d'infrastructures majeurs des deux maisons des aînés et maisons alternatives (MDA-MA), et plus récemment avec le début des travaux au niveau de l'unité de psychiatrie de Sept-Îles, travaux qui ont débuté en février et qui devraient se terminer en janvier 2024.

Du côté des équipes de la Direction des soins infirmiers, on continue les concertations avec nos collègues de l'UQAC et du Cégep de Sept-Îles afin que le dispensaire urbain pour l'enseignement clinique puisse débiter ses activités en septembre 2023. De mon côté, j'ai récemment eu la chance de visiter les équipes à Fermont et je prévois une visite dans toutes les installations de la Haute-Côte-Nord, de la Minganie et de Port-Cartier avant le prochain CA. J'en profiterai non seulement pour aller rencontrer les employés, mais aussi les élus et les organismes locaux. Plus tard en mai, je terminerai ma tournée en Basse-Côte-Nord.

Au nom du CISSS de la Côte-Nord et du conseil d'administration, je tiens encore à transmettre toutes mes sympathies à la population d'Amqui et offrir à nos collègues du CISSS du Bas-St-Laurent tout notre soutien, même pour les professionnels en santé et services sociaux. Des événements comme celui-ci sont difficiles et restent gravés dans les mémoires.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2023-03-022

Attendu la demande de nomination de madame Chloé Guyaz, pharmacienne, numéro de permis 208110, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-17);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de madame Chloé Guyaz, pharmacienne, numéro de permis 208110;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à compter du 15 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-023

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Aurélie Defoy-Morrisette, omnipraticienne, numéro de permis 20986, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges suivants :

- Une pratique principale à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles et les privilèges suivants :
 - Urgence, incluant :
 - Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure;
 - Soins intensifs;
 - Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence;
 - Échographie au département d'urgence (EDU).
 - Praticien indépendant en EDU.
- Une pratique secondaire au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier et les privilèges suivants :
 - Urgence.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-13);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Aurélie Defoy-Morrisette, omnipraticienne, numéro de permis 20986;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
 - Une pratique principale à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles et les privilèges suivants :
 - Urgence, incluant :
 - Consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure;
 - Soins intensifs;
 - Clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence;
 - Échographie au département d'urgence (EDU).
 - Praticien indépendant en EDU.
 - Une pratique secondaire au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier et les privilèges suivants :
 - Urgence.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-024

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Hélène Elidor, omnipraticienne, numéro de permis 04407, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Forestville avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant:

- Prise en charge de patient;
- Urgence;
- CHSLD et soins à domicile;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-15);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Hélène Elidor, omnipraticienne, numéro de permis 04407;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Forestville;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
 Médecine générale, incluant:
 - Prise en charge de patient;
 - Urgence;
 - CHSLD et soins à domicile;
 - Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-025

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Jasmina Boskovic-Petrovic, omnipraticienne, numéro de permis 06034, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant:

- Prise en charge de patients;
- Urgence;
- Hospitalisation;
- CHSLD et soins à domicile;

- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-12);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Jasmina Boskovic-Petrovic, omnipraticienne, numéro de permis 06034;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
Médecine générale, incluant:
 - Prise en charge de patients;
 - Urgence;
 - Hospitalisation;
 - CHSLD et soins à domicile;
 - Dispensaires;
 - Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-026

Attendu la demande de nomination du D^r Fabien Bergeret, omnipraticien, numéro de permis 03991, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges suivants :

- Une pratique principale au GMF-U de Manicouagan et CLSC Lionel-Charest et les privilèges suivants :
 - Prise en charge de patients et suivi de patients en GMF-U;
 - Soins à domicile incluant la couverture de la garde en soins à domicile.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-14);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Fabien Bergeret, omnipraticien, numéro de permis 03991;

- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
 - Une pratique principale au GMF-U de Manicouagan et CLSC Lionel-Charest et les privilèges suivants :
 - Prise en charge de patients et suivi de patients en GMF-U;
 - Soins à domicile incluant la couverture de la garde en soins à domicile.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-027

Attendu la demande de nomination du D^r Jonathan Drolet, dentiste, numéro de permis 12200, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges en « médecine dentaire en santé publique »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-16);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Jonathan Drolet, dentiste, numéro de permis 12200;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice en « médecine dentaire en santé publique » pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-028

Attendu la demande de nomination du D^r Louis-Olivier Cyr, omnipraticien, numéro de permis 02840, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant:

- Prise en charge de patient;
- Urgence;
- Hospitalisation;
- CHSLD et soins à domicile;
- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-10);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Louis-Olivier Cyr, omnipraticien, numéro de permis 02840;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
Médecine générale, incluant :
 - Prise en charge de patient;
 - Urgence;
 - Hospitalisation;
 - CHSLD et soins à domicile;
 - Dispensaires;
 - Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-029

Attendu la demande de nomination du D^r Louis Morin, omnipraticien, numéro de permis 04402, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant:

- Prise en charge de patient;
- Urgence;
- Hospitalisation;
- CHSLD et soins à domicile;
- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-11);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Louis Morin, omnipraticien, numéro de permis 04402;

- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
 - Médecine générale, incluant :
 - Prise en charge de patient;
 - Urgence;
 - Hospitalisation;
 - CHSLD et soins à domicile;
 - Dispensaires;
 - Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations – Membres associés

Résolution 2023-03-030

Attendu la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'annuler la résolution 2022-11-170 pour des raisons de formalités liées à la signature d'un formulaire;

Attendu la régularisation de la signature du formulaire exigée par le MSSS;

Attendu la demande de nomination du D^r Jason Lachapelle, omnipraticien, numéro de permis 03473, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour l'installation de Schefferville avec les privilèges qui suivent :

Médecine générale, incluant :

- Urgence;
- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminée par le directeur médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-101);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'annulation de la résolution 2022-11-170;
- **De procéder** à la nomination du D^r Jason Lachapelle, omnipraticien, numéro de permis 03473;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Schefferville;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
 - Médecine générale, incluant :
 - Urgence;
 - Dispensaires;

- Participation à la garde et toutes activités du département déterminée par le directeur médical.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-031

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Mathilde Laferrière-Chèvrefils, gériatre, numéro de permis 16159, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer avec des privilèges en « gériatrie »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-25);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Mathilde Laferrière-Chèvrefils, gériatre, numéro de permis 16159;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « gériatrie » du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-032

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Nancy Fillion, cardiologue, numéro de permis 03289, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Cardiologie, incluant :

- Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe;
- Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
- Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
- Épreuve d'effort (tapis roulant);
- Stimulateur / défibrillateur cardiaque.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-22);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Nancy Fillion, cardiologue, numéro de permis 03289;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice suivants du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024:
Cardiologie, incluant :
 - Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe;
 - Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
 - Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
 - Épreuve d'effort (tapis roulant);
 - Stimulateur / défibrillateur cardiaque.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-033

Attendu la demande de nomination du D^r Gabriel Huard, interniste, numéro de permis 16749, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer avec les privilèges qui suivent :

Médecine interne, incluant :

- Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique;
- Procédures techniques;
- Épreuve d'effort (tapis roulant);
- Interprétation d'ECG, Holter et MAPA.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-24);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Gabriel Huard, interniste, numéro de permis 16749;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice suivants du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024:
Médecine interne, incluant :
 - Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique;
 - Procédures techniques;
 - Épreuve d'effort (tapis roulant);
 - Interprétation d'ECG, Holter et MAPA.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Attendu la demande de nomination du D^r Sébastien Xavier Joncas, cardiologue, numéro de permis 11221, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Cardiologie, incluant :

- Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe;
- Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
- Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
- Épreuve d'effort (tapis roulant);
- Stimulateur / défibrillateur cardiaque.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-23);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Sébastien Xavier Joncas, cardiologue, numéro de permis 11221;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice suivants du 15 mars 2023 au 31 décembre 2024 :
Cardiologie, incluant :
 - Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe;
 - Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
 - Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
 - Épreuve d'effort (tapis roulant);
 - Stimulateur / défibrillateur cardiaque.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Attendu la demande formulée par la D^{re} Émilie Daoud, omnipraticienne, numéro de permis 20897, membre actif à l'installation de Sept-Îles, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « santé publique et médecine préventive »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef du département régional de santé publique;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-19);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Émilie Daoud, omnipraticienne, numéro de permis 20897, afin qu'ils se lisent comme suit :
 - Une pratique principale à l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles avec les privilèges suivants :
 - Médecine générale, incluant:
 - Hospitalisation (médecine de famille, pédiatrie, soins intensifs)
 - Urgence (gestion de patients en observation à l'urgence);
 - Gériatrie / UCDG
 - Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.
 - Une pratique secondaire au CISSS de la Côte-Nord avec les privilèges suivants :
 - Santé publique et médecine préventive.
- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 mars 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-036

Attendu la demande formulée par la D^{re} Julie Camiré, omnipraticienne, numéro de permis 14329, membre actif à l'installation de Port-Cartier, afin de procéder à la modification de ses privilèges;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du cogestionnaire médical de l'installation de **Port-Cartier**;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-18);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Julie Camiré, omnipraticienne, numéro de permis 14329, au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier afin qu'ils se lisent comme suit :
 - Médecine générale, incluant:
 - Prise en charge de patient;
 - CHSLD et soins à domicile;
 - Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical.
- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 mars 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-037

Attendu la demande formulée par la D^{re} Margarita Popova, omnipraticienne, numéro de permis 10012, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges en CHSLD;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef adjoint régional du département clinique de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-20);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Margarita Popova, omnipraticienne, numéro de permis 10012, afin qu'ils se lisent comme suit :
 - CLSC et Hôpital Le Royer :
 - Hospitalisation (médecine de famille, pédiatrie, soins intensifs, psychiatrie);
 - Gériatrie / UCDG;
 - Urgence (gestion de patients en observation à l'urgence);
 - Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.
 - CHSLD Boisvert et CHSLD et centre de réadaptation en dépendance N.-A. Labrie :
 - CHSLD/Soins prolongés incluant la garde en soins de longue durée.
- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 mars 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-038

Attendu la demande formulée par la D^{re} Marie-Chantale Pelletier, dentiste, numéro de permis 19305, membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « médecine dentaire en CHSLD »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef régional du département de chirurgie;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 21 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-21);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Marie-Chantale Pelletier, dentiste, numéro de permis 19305, afin qu'ils se lisent comme suit :

Installations de pratique	Privilèges
CLSC de Blanc-Sablon CLSC de La Tabatière CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd CLSC de Kégaska CLSC de Tête-à-la-Baleine	Médecine dentaire, incluant la garde
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord CLSC et CHSLD Donald-G.-Hodd	Médecine dentaire en CHSLD

- **Que** ce changement soit effectif en date du 15 mars 2023;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Démissions

Résolution 2023-03-039

Attendu la démission de la D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre et membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 10 février 2023 et annonçant sa démission effective le 1^{er} juillet 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-26);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre, numéro de permis 20343, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-040

Attendu la démission de la D^{re} Kim Guay Lapointe, omnipraticienne et membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, par lettre reçue le 10 janvier 2023 et annonçant sa démission effective le 15 avril 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-7);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Kim Guay Lapointe, omnipraticienne, numéro de permis 01509, à compter du 15 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-041

Attendu la démission de la D^{re} Laura D. Levasseur, omnipraticienne et membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 13 janvier 2023 et annonçant sa démission effective le 21 mai 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-1);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Laura D. Levasseur, omnipraticienne, numéro de permis 19436, à compter du 21 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-042

Attendu la lettre de démission transmise par D^r Arab Boussaid, omnipraticien, no permis 14088, cogestionnaire médical pour l'installation de Forestville, informant de son intention de démissionner de son poste de cogestionnaire à compter du 24 février 2023;

Attendu que le délai de 60 jours prévu à l'article 2.3 du Règlement de département de médecine générale (G1-251-027) n'est pas respecté, mais que suivant les échanges entre le D^r Boussaid et le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU), que le directeur DSPEU a accepté la démission de ce dernier ;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-9);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de D^r Arab Boussaid, omnipraticien, no permis 14088, à titre de gestionnaire médical de l'installation de Forestville, à partir du 24 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-043

Attendu que le comité de révision est rattaché au conseil d'administration de l'établissement;

Attendu que deux (2) membres sont nommés au sein du comité réviseur parmi les médecins, dentistes et pharmaciens qui exercent dans notre établissement;

Attendu la lettre de démission transmise par le D^r Arab Boussaid, omnipraticien, informant de son intention de démissionner à titre de membre du comité de révision à compter du 24 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-28);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de D^r Arab Boussaid, omnipraticien, à titre de membre du comité de révision à compter du 24 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-044

Attendu le départ à la retraite du D^r Christian Jomphe, dentiste et membre actif à l'installation de la Minganie, effectif le 11 novembre 2022;

Attendu que le délai de soixante jours pour la transmission d'une lettre de départ à la retraite n'est pas respecté, mais que des communications ont été assurées de sa part auprès de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire pour informer de son départ à la retraite plusieurs mois à l'avance (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-111);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du Dr Christian Jomphe, dentiste, numéro de permis 86147, à compter du 11 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2023-03-045

Attendu la démission de M^{me} Josée Filiatrault, pharmacienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 12 décembre 2022 et annonçant sa démission effective le 25 février 2023;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-2);

Il est proposé et appuyé :

- **De mettre fin** au statut de membre actif de Mme Josée Filiatrault, pharmacienne, numéro de permis 209373, à compter du 25 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Chefferie adjointe du département régional d'imagerie médicale

Résolution 2023-03-046

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Considérant l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Considérant l'avis favorable des membres du département d'imagerie médicale (radiologie diagnostique) de l'Hôpital de Sept-Îles lors de leur dernière rencontre;

Considérant la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-110);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la Dre Marie Julien, numéro de permis 01669, à titre de cheffe adjointe du département d'imagerie médicale (radiologie diagnostique), à compter du 12 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10. Nouveaux dossiers

10.1. Bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024

Résolution 2023-03-047

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés et plus doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a adopté le plan d'action de l'établissement le 26 janvier 2022;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que présenté, le bilan annuel 2023 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord 2022-2024.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Modification au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2023-03-048

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu qu'une analyse des infrastructures du bâtiment du CMSSS de Port-Cartier (mission CHSLD) a été effectuée;

Attendu le constat qu'une chambre en hébergement temporaire ne répond pas à l'ensemble des critères et exigences requis;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est soucieux d'offrir aux usagers des services sécuritaires et de qualité;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la fermeture d'un lit en hébergement temporaire (mission CHSLD) du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation : CMSSS de Port-Cartier (5124-5132);
- **Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- **D'autoriser** madame Manon Asselin, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

10.3. Validation des informations inscrites au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2023-03-049

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu l'article 444.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), modifié par l'article 55 de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21);

Attendu les demandes de financement et de modifications (déjà adressées et à venir auprès du MSSS) au permis en cours, soit le financement pour l'ajout de lits pour trois installations (CHSLD Boisvert, CLSC et Hôpital Le Royer et Hôpital et CLSC de Sept-Îles) et une demande de modification au permis pour le Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier;

Attendu que les installations dont dispose le CISSS de la Côte-Nord et leur capacité correspondent à celles inscrites au permis d'exploitation, sauf pour le CHSLD Boisvert (5201-3679), le CLSC et Hôpital Le Royer (5122-8765), l'Hôpital et CLSC de Sept-Îles (5123-2023) et le Centre multiservices de santé et de services sociaux de Port-Cartier (5124-5132), car des demandes de financement et de modifications de lits sont en cours ou à venir tel qu'il est décrit au point précédent;

Il est proposé et appuyé :

- **De confirmer** que les installations dont dispose le CISSS de la Côte-Nord et leur capacité correspondent à celles inscrites au permis d'exploitation numéro 1104-5234 telles qu'elles apparaissent au formulaire de Demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal, *sauf pour certaines installations pour lesquelles des demandes de financement et de modifications ont été ou seront faites auprès du MSSS.*
- **D'autoriser** madame Manon Asselin, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

10.4. Calendrier 2023-2024 des séances publiques régulières du conseil d'administration

Résolution 2023-03-050

Attendu l'article 9.1 du règlement de régie interne du conseil d'administration qui stipule que le conseil doit se réunir au moins six fois par année (art. 176 de la LSSSS);

Attendu que le conseil d'administration de l'établissement doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique annuelle d'information à laquelle la population est invitée à participer et que cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le calendrier des séances publiques régulières et de la séance publique annuelle d'information 2023-2024 du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord couvrant la période de septembre 2023 à juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.5. Mise à jour de la politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance

Résolution 2023-03-051

Attendu l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

Attendu les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada qui exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres (norme 13);

Attendu l'analyse et les travaux de mise à jour effectués par le comité de gouvernance et d'éthique lors d'une séance de travail tenue le 23 février 2023;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'adoption de la mise à jour de la politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance, afin d'harmoniser celles-ci avec la pratique réelle, notamment pour les divers suivis;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

10.6. Mise à jour de la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance

Résolution 2023-03-052

Attendu l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

Attendu les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada qui exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres (norme 13);

Attendu l'analyse et les travaux de mise à jour effectués par le comité de gouvernance et d'éthique lors d'une séance de travail tenue le 23 février 2023;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'adoption de la mise à jour de la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance, afin d'harmoniser celles-ci avec la pratique réelle, notamment pour les divers suivis;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11. Rapports des comités

11.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 9 mars 2023, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Suivi de la mise à jour de la politique de déplacement des usagers;

- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 25 janvier 2023;
- Révision de la politique et de la procédure d'évaluation du système de gouvernance;
- Plan d'action portant sur la formation;
- Entente de gestion et d'imputabilité;
- Plan stratégique 2022-2026 du CISSS de la Côte-Nord.

11.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 7 mars 2023. La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Présentation du service des activités de remplacement, avantages sociaux et rémunération;
- Bilan des activités et principales réalisations du service des relations de travail;
- Évaluation annuelle 2021-2022 du comité ressources humaines.

11.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 1^{er} et le 8 mars 2023, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 19 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 18 janvier 2023, 24 recommandations ont été complétées le 8 mars 2023 et 60 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
 - Suivi des plaintes – Commissaire Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Échange sur les recommandations en suivi par la Direction du programme SAPA.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi – Incident retraitement des uroscopes;
 - Présentation - Suivi du sondage sur le soutien à domicile;
 - Suivi – Agrément Canada, cycle 2018-2023.

11.4. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que les comités des usagers seront très actifs au cours des prochaines semaines. Tout d'abord, le comité des usagers du Centre intégré (CUCI) travaille conjointement depuis plusieurs semaines avec l'agence de marketing et de communication ImageXpert afin d'actualiser la visibilité des actions des comités des usagers sur tout le territoire. Le recrutement des bénévoles est plus difficile depuis la pandémie. Le CUCI croit que cette démarche aidera grandement à résoudre le défi de recrutement.

Les membres du CUCI ont eu une excellente nouvelle concernant la relance du comité des usagers de la Basse-Côte-Nord. En effet, M^{me} Constance Monger, coordonnatrice de territoire, et M^{me} Kayla Kippen, de l'Association des Coasters, sont en action avec le CUCI sur cet enjeu. Une assemblée d'information pour les gens de la Basse-Côte-Nord, suivi d'une assemblée générale annuelle, devrait avoir lieu d'ici la mi-avril afin de repartir le comité des usagers, qui n'est plus actif depuis près de 3 ans. Le CUCI a aussi fait traduire un document en anglais et soumis l'offre de formation en langue anglaise offerte par le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) sur le rôle et les mandats légaux des comités des usagers.

Le 16 mars prochain à 18 h 30, en visioconférence, M. Enock Cormier, directeur adjoint à la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, viendra présenter à l'ensemble des comités des usagers la trajectoire d'une demande pour le service d'aide de soutien à domicile, ce qui permettra à nos membres d'être mieux outillés pour répondre aux questions des usagers.

Le 27 mars aura lieu une séance de travail, également avec M. Enock Cormier et le sous-comité du CUCI, pour le suivi du sondage portant sur le soutien à domicile de la firme Médaillon.

Le 22 avril, les membres des comités des usagers tiendront un lac-à-l'épaule en présentiel à Sept-Îles (une première depuis la pandémie), afin de mieux cibler les enjeux qui seront présentés au conseil d'administration lors de la séance d'information publique en novembre 2023.

En complément de la résolution adoptée par le conseil d'administration lors de la séance publique de janvier dernier pour le rehaussement de leur financement, le comité des usagers multiprogrammes a déposé un dossier auprès du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux lors d'une rencontre du Regroupement provincial des comités des usagers, dans le but de sensibiliser le ministre à leur problème de sous-financement. Le comité des usagers multiprogrammes est en attente d'un retour du ministre responsable des Services sociaux, M. Lionel Carmant, du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, ainsi que d'un retour du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Finalement, lundi dernier, M^{me} Nathalie Boudreault a informé de son intention de relever de nouveaux défis professionnels. Elle va quitter ses fonctions dans un horizon d'environ 3 mois. L'exécutif du CUCI est déjà en action pour assurer une saine transition. Monsieur Porlier profite de l'occasion pour remercier sincèrement M^{me} Boudreault, en son nom personnel et également au nom de l'ensemble des comités des usagers de tout le territoire, pour le travail colossal qu'elle a accompli au cours des 4 dernières années.

11.5. Comité de vérification

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11.6. Fondations du CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Benoit Méthot, membre du conseil d'administration représentant des Fondations, fait état des nouveautés dans les diverses fondations du CISSS :

Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers (Haute-Côte-Nord) :

- Recrutement d'administrateurs en cours pour renforcer le conseil d'administration.

Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan (Baie-Comeau) :

- Succès de la première édition du Grand bal de la Fondation tenue en février dernier, avec plus de 40 000 \$ amassés.
- Lancement du projet *Grandeur Nature* dans lequel la fondation s'associe avec le photographe nord-côtier reconnu, Sébastien St-Jean, pour la vente d'images spectaculaires de la Côte-Nord. Ces images grand format (jusqu'à 4' X 8') sont imprimées sur de l'aluminium brossé. Les détails ainsi que les images sont disponibles au <https://sebastienstjean.com/grandeur-nature>. Le défi est lancé à toutes les entreprises de la région!

Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (Sept-Îles) :

- La Soirée casino prévue le 18 mars dernier a malheureusement dû être annulée. Cette activité phare de la fondation, interrompue depuis 3 ans à cause de la pandémie, n'a pas suscité une vente de billets suffisante pour en assurer la rentabilité.

La dernière année a été marquée par une augmentation des initiatives citoyennes. Merci à tous pour leur engagement et leur soutien :

- Cabine Recharge (Jacques Lafrance / Marché 7 jours) : Cabine de relaxation installée à l'hôpital de Sept Îles, accessible gratuitement à l'ensemble du personnel. La levée de fond se continue avec la vente de la bière 7-7 (Marché 7 jours et à la microbrasserie La Compagnie).
- Marathon pour Flora (Lucie Boudreault) : 13 000 \$ pour un VeinWiewer au centre mère enfant de l'hôpital de Sept-Îles.
- Kuei Boxanthropie (Alain Bourassa) : 50 000 \$ au fonds de projet de la Fondation.
- Soirée musique électronique (All In Sept-Îles) : 13 000 \$ pour le département de la santé mentale de l'hôpital de Sept-Îles.

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie (Havre-Saint-Pierre) et la Fondation du Docteur Camille-Marcoux (Basse-Côte-Nord) seront transmises lors d'une prochaine séance du CA.

921

12. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

13. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

14. Clôture de la séance

Résolution 2023-03-053

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mars 2023 à 17 h 54.

Adopté à l'unanimité.



Denis Miousse
Président



Manon Asselin
Secrétaire